

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 18 janvier 2022

Référence
2022_006

Objet de la délibération
Étude d'aménagement centre bourg autour de la salle polyvalente

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
11 janvier 2022

Date d'affichage
19 janvier 2022

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 19 janvier 2022

Et

Publication ou notification du :
19 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. GAUTHIER Samuel, Maire, MMES BONY Catherine, BRIGNON Hélène, FINET Hélène, GUILLAUME Michelle, MAZET-LACOURT Noëlle, LANGLAIS Sarah.MM. ACHARD Nicolas, ANDANSON Alain, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel (arrivé en retard à 21h30), TRONCHE Aymeric,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLANEIX Bernadette (procuration à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Madame GUILLAUME Michelle

Objet de la délibération : Étude d'aménagement du centre bourg autour de la salle polyvalente.

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire indique que l'étude d'aménagement du centre bourg après la rénovation et l'extension de la salle polyvalente doit être envisagée pour d'éventuelles demandes de subventions.

Cet aménagement doit s'intégrer à la fois dans les nouvelles perspectives d'utilisation de la salle polyvalente mais également dans l'intégration de cette dernière au niveau du centre bourg.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que cet aménagement peut être éligible à la programmation DETR 2022, programme FIC 2022. Les dossiers doivent être déposés complets avant mars 2022.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide l'étude du projet d'aménagement du centre bourg autour de la salle polyvalente
- Valide le choix de la maîtrise d'œuvre au cabinet MIR ARCHITECTURE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER